

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 48 (1897)

Heft: 3

Artikel: Contribution à l'étude du Reboisement de la plaine du Rhône [fin]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-763609>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contribution à l'étude du Reboisement de la plaine du Rhône.

(Fin.)

VI.

Depuis près de trente ans, les autorités cantonales et communales, ainsi que quelques citoyens courageux et d'initiative, ont songé à améliorer les conditions naturelles de la plaine du Rhône, au point de vue essentiellement agricole et pour l'intérêt public, cela par la création de nombreux canaux et fossés d'assainissement, l'endiguement du Rhône, de la Gryonne, de l'Eau-Froide, l'abaissement des eaux du lac, en même temps que leur régularisation, enfin *l'entreprise du reboisement* de la plaine du Rhône.

Grâce à un endiguement bien conçu, le Rhône et la Gryonne n'inondent plus la plaine, l'abaissement du niveau du lac a renforcé l'écoulement des eaux stagnantes. L'entreprise du reboisement, la plus récente, a pour but d'atténuer les vents et courants d'air, d'assainir les terrains, d'améliorer et d'augmenter le revenu du sol, d'abriter les récoltes, de relever le degré moyen de la température, etc.

Divers essais tentés en vue de cultiver la vigne sur les parcelles les plus relevées de la plaine durent être abandonnés à cause des gelées printanières qui trop souvent compromettaient la récolte de ces jeunes vignobles et étendent leurs funestes effets à tous ceux qui avoisinent les prés et les champs.

Plusieurs vieillards prétendent qu'autrefois la plaine du Rhône était mieux boisée et qu'il fallait attribuer aux défrichements la recrudescence constatée des brouillards et des gelées.

Toutes ces circonstances ont motivé une manifestation heureuse des autorités des dix communes de la plaine du Rhône, qui ont désigné, en 1890, un comité d'initiative, lequel, grâce à l'appui de l'Etat, a fait constituer *l'entreprise du reboisement*, sanctionné par décret du Grand Conseil du 14 novembre 1891, promulgué et mis en vigueur le 17 décembre de la même année.

Cette entreprise a pour but l'amélioration des conditions climatiques, agricoles et forestières par l'assainissement et le reboisement partiel de la plaine du Rhône.

Les travaux à entreprendre comprennent :

- a) l'amélioration des terrains agricoles par la plantation d'arbres fruitiers ;

- b) la création de nouvelles forêts, de rideaux protecteurs, l'amélioration des forêts existantes, la plantation de peupliers, frênes, saules, etc., dans les parties marécageuses, le long des fossés, sur les berges des grands canaux d'assainissement.

Le coût de l'entreprise est évalué à:

a) Partie agricole	Fr. 14,077. 60
b) " forestière	" 61,886. 70
c) Achat de terrains, frais d'administration	" 14,300. —
	Total Fr. 90,264. 30

Les travaux ont commencé en 1892 et devront être terminés dans une période de 9 années. Dès l'an 1900, l'entretien des forêts et des plantations sera à la charge exclusive des propriétaires du sol, sous la surveillance de l'Etat. Les terrains reboisés ou sur lesquels des plantations forestières auront été exécutées, avec la participation financière et le concours de l'Etat, seront soumis à la loi forestière et considérés comme *forêts protectrices*.

L'entreprise étant déclarée d'utilité publique, l'Etat pourra acquérir, par voie d'expropriation juridique, les terrains destinés à être boisés, notamment ceux réservés à l'établissement de rideaux-abris, lesquels pourront être agrandis par la suite.

La direction de l'entreprise est confiée à une commission exécutive de 5 membres, à laquelle il sera adjoint un expert forestier pour la conduite des travaux et l'entretien des plantations exécutées.

La haute surveillance générale incombe au Département de l'Agriculture.

L'Etat participe à l'entreprise par un subside du 25 %; la Confédération subsidiera aussi les travaux forestiers de la manière suivante :

Pour la création de nouvelles forêts en haute futaie, le 50 %;

Pour la plantation de taillis d'essences diverses, le 40 %;

Pour la plantation de balivaux et d'arbres forestiers isolés, le 30 %;

Les frais de l'expert forestier par le 50 %, le tout sous la réserve que la largeur des rideaux-abris soit portée à 50 mètres.

VII.

Sitôt que la commission exécutive et l'expert forestier furent désignés, les communes se mirent à l'œuvre avec entrain.

Villeneuve commença par le rideau-abri le long de la grève du lac, complanté, vu la nature marécageuse et sablonneuse du sol, en 64,000 aunes noirs, et, comme baliveaux, en 3000 peupliers de la Caroline. Dans maints endroits, il fallut planter sur ados, ce qui augmenta la dépense de près de 4000 fr.

D'une largeur de 50 mètres au moins, ce rideau était terminé fin 1895 ; il présente déjà les caractères de la jeune forêt. — Coût total, 12,500 fr. environ.

La commune de *Noville* va suivre au *Gros Brasset* le plus loin possible contre le Rhône.

La commune d'*Aigle* créa le rideau-abri du *Lieugex*, celle de *Rennaz*, celui de *Maillez* et l'*Etat*, celui de *Versvey*. Pour ce dernier, l'*Etat* a acquis les terrains nécessaires pour la somme de 26,150 fr. ; il possède ainsi une forêt cantonale barrant la plaine dans toute sa largeur. Le rideau lui-même a des largeurs variant de 75 et 50 mètres, une contenance totale de 11,45 hectares. Les essences plantées sont l'épicéa, le sapin blanc, le chêne, quelques pins sylvestres et de weymouth. Des fossés d'assainissement ont été créés partout où le besoin s'en faisait sentir. Ce rideau sera terminé en automne 1896. La plantation comprendra 88,000 plants divers.

En 1897, l'*Etat* achètera le terrain pour le rideau-abri rière *Roche* et le plantera la même année d'essences de même nature que pour le rideau de *Versvey*. Prix du terrain, 7000 fr. ; 7 hectares, 56,000 plants.

La commune d'*Yvorne* créera, aux *Près Chesserens*, le rideau n° 5, la commune d'*Ollon* le n° 7, sur les berges de la *Gryonne*, et la commune de *Bex* le n° 8, le long de l'*Avançon*, rive droite, dès le pont de *Massongex* au village de *Bex*.

Enfin il est projeté, ensuite des expériences faites, comme complément utile et indispensable, vu la violence du vent dans cet endroit, un nouveau et fort rideau-abri sous *Yvorne*, lieu dit au *Blettaux* et *Cavouins*. Comme pour *Roche* et *Versvey*, ce serait à l'*Etat* à acquérir le terrain devisé à 25,000 fr., ce qui formerait une troisième forêt domaniale d'environ 11 hectares.

Outre les plantations pour les rideaux-abris mentionnés ci-dessus, l'entreprise a déjà planté, le long des fossés ou dans les forêts existantes, une quantité de 11,200 épicéas, 3000 ormeaux, 1020 chênes, 7000 vernes, 610 frênes, 3800 peupliers de la Caroline et 1500 plants divers.

La dépense totale pour les plantations forestières avait atteint, à la fin de l'année 1895, la somme de 19,823 fr. 76. Il resterait encore à dépenser, jusqu'à la fin de l'entreprise, pour les plantations forestières, 46,200 fr.

Pour ce qui concerne la *partie agricole*, il a été planté le long des nombreux chemins qui longent ou traversent la plaine du Rhône: 3860 plants de cerisiers, noyers et poiriers, puis, comme arbres isolés: 200 épicéas, 2210 peupliers de la Caroline, 1000 aunes, 430 ormeaux, 390 frênes, 750 chênes et 700 bouleaux, pour l'achat et la plantation desquels la dépense, à fin 1895, était de 9524 fr. 40. Il resterait encore à dépenser, jusqu'à la fin de l'entreprise, pour les plantations agricoles, 6315 fr.

Les frais d'administration, jusqu'à la fin 1895, ont été de 6480 fr.

Jusqu'à la fin de l'entreprise, il faut prévoir encore une dépense de 27,300 fr. environ.

VIII.

Malgré les nombreuses occupations que l'organisation de l'exposition forestière, de pêche et de chasse du Département de l'Agriculture a exigées de nous pour nous efforcer de présenter des objets ou études nouvelles dans l'intérêt de la vulgarisation de la science forestière, et la pisciculture, afin d'en faire connaître l'importance pour notre pays, il nous a cependant été donné l'occasion, dans les diverses courses ou inspections locales, de faire certaines constatations, d'acquérir de nouvelles observations que nous nous faisons un devoir de signaler.

Nous avons en outre profité de nos loisirs pour parcourir, durant les deux dernières années, la plaine du Rhône et de conserver par la photographie, pratiquée en amateur, des données réelles sur des influences naturelles que nous tenons à porter à la connaissance des observateurs et admirateurs de la nature, et en faire notre profit à titre d'instruction personnelle.

Nous avons une entière foi dans l'entreprise du reboisement de la plaine du Rhône, nous reconnaissions toujours plus son utilité et notre but sera atteint si, par cette contribution à l'étude du reboisement, nous aurons pu attirer l'attention des intéressés et du public en général sur cette œuvre utile. Nous serions particulièrement heureux de voir nos confédérés du Valais suivre prochainement l'exemple donné par le canton de Vaud.

Nous avons l'avantage de pouvoir mentionner ici que l'Etat du Valais a confié à une commission, composée de MM. Julmy, Sous-directeur de l'Ecole agricole à Ecône, A. de Torrenté, inspecteur général des forêts et Ad. Fama, député, l'étude de la question du reboisement de la plaine du Rhône dans le canton. Nous désirons ardemment voir commencer les travaux dans un avenir rapproché.



Notizen über den Schneedruckschaden vom Oktober 1896 in den Waldungen der Burgergemeinde Bern.

(Siehe Abbildung).

Als Ergänzung der in Nummer 11, 1896 der Zeitschrift gebrachten Notiz über die durch den vorzeitigen Schneefall von letztem Herbst verursachte Kalamität erlauben wir uns, einige weitere Beobachtungen, die wir bei jenem Anlasse zu machen Gelegenheit hatten, hier in aller Kürze als Begleitung zu der beigegebenen photographischen Aufnahme mitzuteilen.

Jeder Forstmann, der in der betroffenen Landesgegend an jenem für unsere Waldungen verhängnisvollen 23. Oktober im Laufe des Nachmittags, trotz des immer noch dichten Schneegestöbers und der durch den schmelzenden Schnee beinahe unfahrbar gewordenen Strassen sich ins Revier hinaus begab, musste sich sofort überzeugen, dass der Schneefall dieses Tages für seine Laubholzbestände eine schwere und nachhaltig schädigende Katastrophe herbeiführen müsse.

Der während der Nacht vom 22./23. Oktober gefallene sintflutartige Regen war etwa um 9 Uhr morgens in dichten, nassen Schnee übergegangen, der bei absoluter Windstille ohne Unter-